





COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case néant ci-contre :

Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

N° SIRET

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

DÉTERMINATION	4	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33) .....				CA	
		35	Plus-values à court terme <sup>16</sup> .....				CB	
		36	Divers à réintégrer <sup>17</sup> .....				CC	
		37	Bénéfice Sté civile de moyens <sup>18</sup> .....				CD	
		38	TOTAL (lignes 34 à 37) .....				CE	
		39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7) .....				CF	
		40	Frais d'établissement <sup>19</sup> .....				CG	
		41	Dotation aux amortissements <sup>20</sup> .....				CH	
		42	Moins-values à court terme .....				CK	
	DURÉSULTAT	21	Divers à déduire	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine »	CS	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité »	AX	CL
dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »				AW	dont abondement sur l'épargne salariale	CT		
dont exonération « jeunes entreprises innovantes »				CU	dont abattement sur le bénéfice « jeune artistes »	CO		
dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »				CI	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Sté civile de moyens <sup>18</sup> .....				CM	
	45	TOTAL (lignes 39 à 44) .....				CN		
	46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45) .....				CP		
	47	Déficit (ligne 45 - ligne 38) .....				CR		

5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :	CX
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :	CY
		- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :	CZ
6	Contribution économique territoriale <sup>23</sup>	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :	AU

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) <sup>B</sup> et <sup>12</sup>  
(1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle (s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)			
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques								
Total <sup>A</sup> à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total <sup>B</sup> à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B

8 Montant des crédits ou réduction d'impôt <sup>22</sup>								
Crédit d'impôt « Formation du chef d'entreprise »	AH		Crédit d'impôt « Investissement en Corse »	AI		Crédit d'impôt Famille	AJ	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	AK		Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	AL		Crédit d'impôt « Métiers d'art »	AM	
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	AN		Réduction d'impôt « Dépenses mécénat »	AO		Autres réductions ou Crédits d'impôts	AP	